

pourrait avoir les conséquences les plus graves pour l'humanité si cette erreur se renouvelait. Il est à noter cependant que, dans la déclaration faite hier par le sénateur Anderson sur les conclusions de l'*Atomic Energy Commission*, on ne pensait pas que la retombée plus rapide d'éléments radio-actifs tels le strontium 90 accroîtrait de façon appréciable le danger que cet élément représente pour la santé humaine. Je présume néanmoins que la déclaration faite ici il y a quelques semaines par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social vaut encore.

Rien de ce que le premier ministre a dit peut faire présager un changement réel dans les fonctions de défense passive des forces armées, compte tenu des exceptions que j'ai déjà signalées, si ce n'est que, dorénavant, leurs instructions en ce domaine leur viendront du ministre de la Défense nationale, même si le premier ministre ne l'a pas dit expressément, du moins pour autant que je me rappelle la déclaration qu'il nous a lue.

Je remarque que les services d'hospitalisation et de bien-être continueront à relever du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est fort bien, car elle répond à la fois aux exigences de la situation et à mon attente. Il est bien évident en effet que ce ministère est le mieux outillé pour collaborer avec les provinces et les municipalités en ce qui a trait à l'aspect médical et de bien-être du programme de défense passive.

Le premier ministre fait part à la Chambre des intentions du gouvernement d'offrir aux provinces, dans certains domaines, une assistance financière accrue; mais je n'ai pas bien saisi si ce programme est applicable directement aux municipalités ou s'il s'agit d'un programme dont les modalités doivent être arrêtées par les gouvernements provinciaux eux-mêmes. Des questions comme la réglementation de la circulation et d'autres qui normalement sont du ressort des provinces continuent à relever d'elles. Sur ce point, le premier ministre a révélé qu'on aurait encore recours à la force de police. On peut se demander s'il s'agit réellement d'une innovation, car en vertu des dispositions relatives à la défense passive, et je pense que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sera de mon avis, la Gendarmerie royale du Canada, comme d'ailleurs les forces armées de notre pays, et certainement la milice en conformité de la loi de milice, sont, d'après la loi et la pratique établie, à la disposition des gouvernements provinciaux aux fins des opérations de la défense passive.

À l'égard de certaines phases du programme, l'aide financière offerte aux provinces doit être portée maintenant de 50 à

75 p. 100. Il y a lieu de se demander toutefois si cela s'applique à l'ensemble du programme coordonné des gouvernements fédéral et provinciaux. Sous l'empire de l'accord en vigueur avant l'annonce de ces transferts de responsabilités, certaines charges financières étaient assumées par les trois niveaux de gouvernement et, dans la plupart des cas, le gouvernement fédéral assumait la totalité des obligations de défense passive. Nous supposons que, à l'égard de certaines fournitures, cette entente relative à la responsabilité totale du gouvernement fédéral restera en vigueur.

Le bureau du Conseil privé va maintenant avoir la charge de certaines fonctions. Cette question est à l'étude depuis avant le mois de juin 1957, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en témoignera, et la mesure qui est prise en ce moment se recommande à la Chambre, j'en suis sûr. Le premier ministre a exprimé, en tant que chef du gouvernement du Canada, l'opinion que la défense passive est une question à envisager avec sérieux.

Tous les députés se rendent compte évidemment de la tâche très difficile qui est maintenant dévolue à trois divisions du gouvernement fédéral, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, au ministère de la Défense nationale et au Bureau du conseil privé. Quant aux fonctions et au travail de chacun, c'est le premier ministre, j'imagine, qui en fera rapport à la Chambre. Si ce n'est pas lui, en tout cas, on ne nous a pas encore dit quel sera le ministre chargé de faire rapport à la Chambre et de diriger le travail de coordination du bureau du conseil privé.

Dans l'énoncé du premier ministre il n'est pas du tout question des idées du gouvernement au sujet de l'évacuation. La dernière fois que la question a été discutée à la Chambre, le ministre actuel de la Défense nationale, qui était alors le porte-parole officiel de l'opposition en matière de défense passive, a souscrit en principe, on se le rappelle, à l'attitude générale adoptée à l'égard de l'évacuation il y a une couple d'années par les autorités de la défense passive. D'importants événements sont survenus depuis. Le projectile balistique intercontinental est maintenant devenu une réalité. L'Union soviétique a lancé des entreprises qui comportent l'utilisation de projectiles balistiques intercontinentaux. Ces nouveaux progrès scientifiques dans le domaine de la guerre, quel effet ont-ils sur le programme du gouvernement en ce qui concerne l'évacuation? De l'avis du gouvernement, l'évacuation continue-t-elle de faire partie de son programme